



Extrait du Allons y à Vélo !!!

<http://allonsyavelo.le-pic.org/spip.php?article10>

Les recommandations de la CARSAT

- En savoir plus sur AYAV - La sécurité à Vélo -

Date de mise en ligne : jeudi 5 avril 2012

Copyright © Allons y à Vélo !!! - Tous droits réservés

Les recommandations de la CARSAT

L'Association Vélo Toulouse et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail de Midi-Pyrénées (CARSAT-MP) ont signé une convention visant la promotion d'une culture de prévention des risques auprès des salariés cyclistes et des employeurs de la région toulousaine. Chaque année, la CARSAT-MP finance l'achat de matériel de sécurité (gilets et éclairages) qui est distribué aux entités participantes. Dans ce cadre, chaque référent est invité à promouvoir la sécurité à vélo et à distribuer ce matériel ainsi que [la plaquette de la CARSAT-MP sur la sécurité routière pour le vélo urbain](#) rappelant les 8 principes à respecter pour rouler en toute sécurité :

- " Se rendre visible par les autres usagers de la route et prévenir de ses intentions au plus tôt
- " Emprunter des voies sécurisées
- " Utiliser tous ses sens et adopter une conduite apaisée et concentrée
- " Respecter le code de la route et les autres usagers
- " Signaler les dangers à l'entreprise
- " Préparer son déplacement
- " Apprendre à faire du vélo en ville
- " Rouler avec un vélo muni d'équipements de sécurité en état de marche